

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

ELLE TUE SON COMPAGNON À COUPS DE COUTEAU

Une femme âgée d'une quarantaine d'années a comparu la semaine dernière devant un tribunal de Sierre, en Suisse, pour le meurtre de son compagnon. Les faits se sont déroulés le 15 septembre 2018 dans le canton du Valais. Lors d'un dîner arrosé, l'homme, âgé d'une soixantaine d'années, a demandé en mariage sa compagne avec qui il partage sa vie depuis deux ans. Puis, quelques instants plus tard, regrettant sa décision, il s'est ravisé et a mis un terme à leur relation. Lorsque le sexagénaire est rentré chez lui quelques heures après, il s'est retrouvé nez à nez avec son ex-fiancée, qui lui a planté deux coups de couteau dans l'abdomen. Il n'a pas survécu à ses blessures. Le procureur a requis une peine de prison de 8 ans. Le verdict sera rendu dans quelques jours.

DES RESTES HUMAINS DÉCOUVERTS DANS UN SAC

Dimanche après-midi, un batelier se trouvait dans le port d'Anvers, en Belgique, lorsqu'il a repéré un sac de sport qui flottait sur l'eau. Les pompiers, arrivés sur les lieux, ont ramené le sac sur le quai. Ils l'ont ouvert et ont découvert avec effroi des restes humains à l'intérieur. Des experts scientifiques, dépêchés sur place, procèdent actuellement aux premières constatations.

LES VOLUMES D'UNE ENCYCLOPÉDIE UTILISÉS COMME ARMES POUR TUER

Les faits se sont déroulés vendredi après-midi à Fontenay-sous-Bois (France). Un homme, âgé de 49 ans a tué sa mère de 92 ans. L'arme utilisée: les volumes de l'encyclopédie Larousse. Après son forfait, le tueur a appelé la police pour avouer son geste. Les policiers, dépêchés sur place, ont tenté de réanimer la nonagénaire. En vain. Elle a succombé sur place à ses blessures. Elle portait des traces de coups à la tête. Quant à son fils, qui serait suivi en psychiatrie, il a été interpellé peu de temps après l'arrivée des forces de l'ordre. " Elle vivait avec son fils d'une bonne quarantaine d'années, il avait des problèmes de santé mentale je crois ", témoigne une voisine.

Rassemblés par JNE

Port-Gentil: trois élèves décèdent par noyade

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

PORT-GENTIL est sous le choc depuis vendredi dernier et pour cause: trois élèves du collège Delta, Elisa Laurent Mabert Boussamba, 16 ans, Yvette Nomie Ngongo, 15 ans, et Charles Opapé, 15 ans, ont péri noyés à la plage située au quartier PG2, dans le deuxième arrondissement. Les trois victimes résidaient, respectivement, dans les quartiers PG2 et Roger-Buttin.

Entendus sur procès-verbal par la Police judiciaire (PJ), deux élèves du lycée Joseph Ambouroué, témoins de la tragédie, E.M. (14 ans), domiciliée à Canal évasion, et B. A. (14 ans), habitant Salsa, racontent que le jour

des faits, à la sortie des cours, ils se sont rendus à la plage du PG2, pour une baignade. Y étant, Yvette, entraînée par les vagues, s'est trop éloignée du rivage et, à bout de souffle, a perdu pied. Et qu'Elisa, en tentant de voler à son secours, a été elle aussi engloutie par les eaux.

Sur ces entrefaites, Charles, l'unique garçon de la bande, aura la mauvaise idée d'emboîter le pas à Elisa. Malheureusement, il périra à son tour. Il ne restait aux deux rescapés qu'à alerter les agents de sécurité de Total présents sur le site. Ces derniers saisissant à leur tour les sapeurs-pompiers. Ce sont les vagues qui ont remonté les trois corps sans vie à la surface, quelques heures après le drame.



La plage où s'est déroulé le drame.

Accusé de détournement, Adandé contre-attaque

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LE président-directeur général de la Poste S.A., Michaël Adandé, a de nouveau été entendu vendredi dernier par les éléments de la brigade nord du Camp Roux. Et ce, deux semaines après sa dernière convocation dans cette même unité.

Selon une source proche du dossier, c'est le syndicat de cette entité qui aurait saisi la justice, afin que le patron de la Poste S.A. puisse s'expliquer sur un bien immobilier qu'il venait d'acquérir et qui, selon eux, proviendrait de l'argent détourné dans l'entreprise. " M. Adandé a apporté des précisions sur les questions qui lui ont été posées par les enquêteurs durant environ 45 minutes. Avant qu'il ne regagne son bureau. Rien de plus ", a expliqué la source. Le mis en cause ne reconnaissant pas les faits qui lui sont reprochés, et jugeant



LE P-DG de la Poste S.A. va à son tour saisir les tribunaux.

fallacieux lesdits faits, a décidé, à son tour, via ses conseils, de saisir les tribunaux, afin que " ceux qui l'accusent de détournement puissent apporter les preuves de ce qu'ils disent. Nous savons que depuis l'arrivée de M. Adandé à la tête de la Poste

S.A., les différentes réformes qu'il a entreprises pour redresser cette entreprise, conformément à la feuille de route que lui a exigée le gouvernement, ne sont pas forcément du goût de certains. Beaucoup préfèrent voir La Poste dans la situation chaotique dans laquelle elle se trouvait, afin de continuer à profiter d'elle. Mais nous avons une feuille de route à respecter et nous la respectons ", a fait savoir une source proche de M. Adandé.